



**Document d'information pour l'exercice clos le
31 décembre 2020**

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Sommaire

Sommaire	3
Bilan consolidé	4
Compte de résultat consolidé	5
Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly	6
Note 1.1 - Présentation du Groupe	6
Note 1.2 - Faits marquants de la période	6
Note 2 - Principes généraux	7
Note 3 - Méthodes de consolidation	8
Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation	8
Note 3.2 - Conversion des états financiers	8
Note 4 - Informations complémentaires sur le bilan consolidé	9
Note 4.1 - Ecart d'acquisition	9
Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles	11
Note 4.3 - Immobilisations financières	13
Note 4.4 - Besoin en fonds de roulement	14
Note 4.4.1 - Créances clients	14
Note 4.4.2 - Autres créances	14
Note 4.4.4 - Fournisseurs	15
Note 4.4.5 - Autres dettes	15
Note 4.5 - Trésorerie nette	15
Note 4.6 - Capitaux propres	17
Note 4.7 - Provisions pour risques et charges	21
Note 5.1 - Chiffre d'affaires	22
Note 5.2 - Charges externes	23
Note 5.3 - Charges de personnel	23
Note 5.4 - Autres produits et autres charges	23
Note 5.5 - Résultat financier	23
Note 5.6 - Résultat exceptionnel	24
Note 5.7 - Impôt sur les sociétés	24
Note 5.8 - Résultat par action	24
Note 6 - Autres informations	25
Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	25
Note 6.3 - Parties liées	26
Note 6.4 - Honoraires des commissaires aux comptes	26
Note 6.5 - Evénements post clôture	26

Bilan consolidé

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Var K€	Var %
Ecart d'acquisition	369	968	(599)	-62%
Immobilisations corporelles et incorporelles	33 417	35 329	(1 912)	-5%
Immobilisations financières	582	660	(78)	-12%
Titres mis en équivalence	1 152	1 432	(280)	-20%
Actif immobilisé	35 520	38 388	(2 869)	-7%
Clients et comptes rattachés	33 821	30 698	3 123	10%
Impôts différés	5	3	1	38%
Autres créances et comptes de régularisation	6 022	9 350	(3 328)	-36%
Valeurs mobilières de placement	580	574	6	1%
Disponibilités	19 305	13 186	6 118	46%
Actif circulant	59 732	53 812	5 921	11%
Total Actif	95 252	92 200	3 052	3%
Capital	264	290	(26)	-9%
Primes liées au capital	5 574	5 574		
Ecart de réévaluation	(0)	(0)		
Réserves (part du groupe)	40 648	39 734	914	2%
Résultat net (Part du groupe)	(6 796)	2 502	(9 298)	-372%
Capitaux propres (Part du groupe)	39 690	48 100	(8 410)	-17%
Intérêts minoritaires				
Total des capitaux propres	39 690	48 100	(8 410)	-17%
Provisions	404		404	
Impôts différés	86	49	36	73%
Provisions et impôts différés	490	49	440	890%
Dettes financières	16 881	17 727	(845)	-5%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 740	10 857	3 884	36%
Autres dettes et comptes de régularisation	23 449	15 468	7 981	52%
Dettes	55 071	44 051	11 020	25%
Total Passif	95 252	92 200	3 052	3%

Compte de résultat consolidé

En millier d'euros	31.12.2020	31.12.2019	Var. K€	Var. %
Chiffre d'affaires	58 486	69 227	(10 742)	-16%
Autres produits d'exploitation	1 553	2 979	(1 426)	-48%
Produits d'exploitation	60 039	72 207	(12 168)	-17%
Achats consommés	(30 526)	(26 087)	(4 439)	17%
Charges externes	(6 290)	(12 528)	6 238	-50%
Impôts et taxes	(833)	(835)	2	0%
Charges de personnel	(23 412)	(25 351)	1 939	-8%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 648)	(4 544)	(105)	2%
Charges d'exploitation	(65 709)	(69 345)	3 636	-5%
Résultat d'exploitation	(5 650)	2 887	(8 537)	-296%
Produits financiers	99	114	(15)	-13%
Charges financières	(476)	(569)	92	-16%
Résultat financier	(377)	(455)	77	-17%
Résultat courant des entreprises intégrées	(6 028)	2 432	(8 460)	-348%
Produits exceptionnels	5	1	4	360%
Charges exceptionnelles	(157)	(11)	(146)	1327%
Résultat exceptionnel	(152)	(11)	(142)	1333%
Charges d'impôts	142	(2)	144	-7371%
Impôt sur les bénéfices	179	80	99	123%
Impôts différés	(44)	(82)	38	-46%
Report	7	-	7	
Résultat net des entreprises intégrées	(6 038)	2 420	(8 458)	-350%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(599)	(655)	56	-9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(159)	737	(896)	-122%
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 796)	2 502	(9 297)	-372%
Résultat net (part du groupe)	(6 796)	2 502	(9 297)	-372%

Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly

Note 1.1 - Présentation du Groupe

Le Groupe 1000mercis (ci-après « le Groupe ») est un expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP) à l'activation (email, vidéo, social, in store).

Le Groupe a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux.

L'activité est opérée dans plus de 50 pays, et le Groupe est présent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabe Unis, en Israël, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada.

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

Dans le contexte d'épidémie Covid-19, la priorité du groupe s'est articulée autour de :

- La santé et la sécurité des salariés du Groupe et ses partenaires avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict et le recours massif au télétravail ;
- Le renforcement de la liquidité du Groupe au travers l'accélération des encaissements, la mise en place de moratoires circonstanciels avec nos fournisseurs, et le report de paiement de dettes sociales mis en place par des mesures gouvernementales. A ce jour le groupe n'a pas souscrit de PGE.
- La préservation de la trésorerie avec l'optimisation de la structure de coûts, la priorisation des investissements, ainsi que la décision prise par l'Assemblée générale de non distribution de dividende ;
- L'accompagnement et la poursuite de la qualité de service pour nos clients.

La crise sanitaire a impacté les clients du groupe en particulier dans les secteurs du tourisme, du transport et de la distribution spécialisée qui ont connu des baisses d'activité très sensibles et des mesures de fermeture administrative.

Le chiffre d'affaires du groupe avec ces secteurs d'activités a baissé de 31% en 2020 comparé à 2019, soit -9,3 M€.

Note 2 - Principes généraux

En application du Règlement CRC 99-02, les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux règles françaises.

Les principes et méthodes comptables retenus, au 31 décembre 2020, sont les mêmes que ceux retenus dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2019.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur premier semestre le 30 juin et leur exercice le 31 décembre. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la société et arrondis à l'euro le plus proche.

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes consolidés présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La continuité d'exploitation du Groupe est maintenue en dépit de la perte constatée en conséquence des impacts de la crise sanitaire.

Le 24 mars 2021, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020 du Groupe.

Note 3 - Méthodes de consolidation

Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation

Une filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG) lorsque le Groupe a le contrôle exclusif de celle-ci. Ce contrôle exclusif implique la capacité de diriger l'activité, l'exposition au rendement variable de la société et la faculté d'exercer le pouvoir influençant les rendements.

Une filiale est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (MEE) lorsque le Groupe a une influence notable, soit un pourcentage d'intérêts inférieur à 20%.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Société	31-déc-20		31-déc-19		Siège social
	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	
1000mercis	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Ocito	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
1000mercis Ltd	100%	IG	100%	IG	7, Portland Place Londres (Royaume Uni)
1000mercis Inc	100%	IG	100%	IG	33 West 19th street 4th Floor, New York (Etats-Unis)
Mairo	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
SCI Châteaudun	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Numberly DMCC	100%	IG	100%	IG	Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubai (Emirats Arabes Unis)
Numberly B.V	100%	IG	100%	IG	Reguliersgracht 41, 1017LK AMSTERDAM (Pays-Bas)
1000mercis Israël	100%	IG	100%	IG	WeWork Sarona, 3 Aluf Kalman Magen St. Tel Aviv (Israël)
Numberly SRL	100%	IG	100%	IG	MILANO (MI) Foro Buonaparte 68 CAP 20121 (Italie)
Numberly, marketing interactif	100%	IG	100%	IG	B915-1470 Rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada)
Customer Experience Group Limited	20%	MEE	20%	MEE	5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West Sheung Wan (Hong-Kong)

Note 3.2 - Conversion des états financiers

Les données des états financiers des entités du Groupe sont mesurées dans la monnaie de leur environnement économique principal (celui dans lequel l'entité génère et dépense principalement sa trésorerie) : elle est appelée monnaie fonctionnelle.

La conversion de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de la société mère est faite selon la méthode du cours de clôture. Les éléments du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les parités d'échange des devises contre 1 euro sont :

31-déc-20	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,22288	0,63967	1,11231	0,10511	0,25350	0,81493
Taux moyen	0,23732	0,65384	1,12459	0,11297	0,25485	0,87621
31-déc-19	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,24280	0,68503	1,17536	0,11432	0,25743	0,89015
Taux moyen	0,24345	0,67306	1,13985	0,11399	0,25057	0,89319
31-déc-18	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,23744	0,64082	1,11791	0,11151	0,23271	0,87336
Taux moyen	0,23117	0,65352	1,13027	0,10799	0,23564	0,84639

Note 4 - Informations complémentaires sur le bilan consolidé

Note 4.1 - Ecarts d'acquisition

Principe comptable

Les écarts d'acquisition sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation de chaque société consolidée et la quote-part d'intérêts de 1000mercis dans l'actif net résultant de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont intégrés au coût d'acquisition pour la détermination de l'écart d'acquisition.

Le règlement ANC 2015-07 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 a modifié les règles relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition. En application des nouvelles règles et compte tenu de l'évolution technologique rapide des marchés sur lesquelles elle opère, 1000mercis a considéré que son horizon d'investissement dans les filiales était d'une durée de 7 ans et que cette durée pouvait être retenue comme durée d'utilisation des écarts d'acquisition. Il en résulte que les plans d'amortissement des écarts d'acquisition, qui étaient dès l'origine calculés sur une durée de 7 ans, n'ont pas été modifiés en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles règles.

Dans l'hypothèse de l'identification d'indices de perte de valeur, la valeur actuelle des écarts d'acquisition non intégralement amortis est testée afin d'apprécier, par des approches DCF ou par référence à une juste valeur décotée de frais de commercialisation, l'opportunité de constater des dépréciations en sus des dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31.12.2019	Augmentation	diminution	31.12.2020
Ecart d'acquisition	12 521			12 521
Amortissements des écarts d'acquisition	-11 554		-599	-12 153
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Valeur nette	968		-599	369

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Ocito a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Ocito
Coût d'acquisition des titres Ocito	8 685 655
Capitaux propres au 1 ^{er} mai 2008	-751 072
Ecart d'acquisition	7 934 583

L'écart d'acquisition d'Ocito est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Matiro a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Matiro
Coût d'acquisition des titres Matiro	750 552
Capitaux propres au 1 ^{er} juillet 2013	36 786
Ecart d'acquisition	787 338

L'écart d'acquisition de Matiro, amorti à compter de l'acquisition des titres, est intégralement amorti au 31 décembre 2020 contre 731 495 € au 31 décembre 2019 soit une dotation de 56 243 € au titre de l'exercice 2020.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Customer Experience Group Limited a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Customer Experience Group Limited
Coût d'acquisition des titres Customer Experience Group Limited	4 520 889
Capitaux propres au 1 ^{er} septembre 2014	-721 389
Ecart d'acquisition Customer Experience Group Limited	3 799 500

L'écart d'acquisition est amorti à compter de l'acquisition des titres Customer Experience Group Limited en date du 5 septembre 2014. La dotation au titre de l'exercice est de 543K€, soit un amortissement de l'écart L'écart d'acquisition de Customer Experience Group Limited de 3 431K€ au 31 décembre 2020 contre 2 888 K€ au 31 décembre 2019.

Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles**Principe comptable**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de :

- logiciels et de licences qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la nature des logiciels (1 à 3 ans).
- frais de recherches et de développement d'outils logiciels utiles à l'activité. Les coûts de développement répondant aux six critères d'activation définis par le PCG sont activés. Les critères sont : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser, capacité d'utilisation, avantages économiques futurs, disponibilité des moyens pour l'achever et évaluation fiable des dépenses attribuables au projet. Ces frais de sont amortis sur une durée de 3 ans en linéaire à partir de la date d'activation.
- frais d'acquisition du siège social, amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les plans de prévisions de trésorerie rattachés aux immobilisations incorporelles ne révèlent aucun indice de perte valeur .

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- constructions durée de 3 à 28 ans selon les composants
- matériel informatique d'exploitation 3 ans dégressif
- installations agencements 5 à 10 ans linéaire
- matériel de bureau et informatique 3 ans linéaire et dégressif
- mobilier 4 à 5 ans linéaire

En milliers d'euros	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.2020
Frais d'établissement	2 892	(0)	(1)	-	2 891
Concessions, brevets et droits similaires	8 747	1 076	(329)	(0)	9 494
Fonds commercial	51	-	-	0	51
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	(0)	0
Immobilisations incorporelles en cours	448	461	-	-	909
Immobilisations incorporelles	12 138	1 537	(330)	(0)	13 345
Terrains	17 500	-	-	-	17 500
Constructions	17 710	-	-	-	17 710
Installations techniques, matériel & outillage	65	-	-	-	65
Autres immobilisations corporelles	7 748	581	-	(7)	8 332
Immobilisations corporelles en cours	623	-	-	-	623
Immobilisations corporelles	43 647	581	0	(7)	44 231
Total	55 785	2 118	(330)	(7)	57 575

Au 31 décembre 2020, les frais de recherches et développement activés sont de à 754 K€ et correspondent à un projet en cours de développement.

Le 30 juillet 2014, le Groupe a acquis son siège social situé 28, rue de Châteaudun 75009 Paris pour 35 millions d'euros hors droits. La valeur de l'immeuble a été comptabilisée et amortie par composants selon le rapport de l'expert immobilier indépendant désigné par la société. La valeur de composants et leur durée d'amortissement sont les suivantes :

Composant	Valeur (euros)	Amortissement linéaire (Durée)
Terrain	17 500 000	Non applicable
Structure - Plancher - Réseaux	6 300 000	28 ans
Huisseries - Menuiseries extérieures	3 500 000	26 ans
Étanchéité - Ravalement	7 000 000	14 ans
Ascenseurs éléments techniques	700 000	3 ans
Immeuble	35 000 000	

En milliers d'euros	31.12.2019	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Autres variations	31.12.2020
Frais d'établissement	(2 891)	(0)	1	-	-	(2 890)
Concessions, brevets et droits similaires	(4 988)	(2 047)	210	0	-	(6 825)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(7 879)	(2 048)	211	0	0	(9 715)
Constructions	(5 948)	(1 100)	-	-	-	(7 048)
Installations techniques, matériel & outillage	(65)	-	-	-	-	(65)
Autres immobilisations corporelles	(6 432)	(802)	-	4	(9)	(7 238)
Amortissements des immobilisations corporelles	(12 445)	(1 902)	0	4	(9)	(14 352)
Amortissements sur actif immobilisé	(20 324)	(3 950)	211	4	(9)	(24 067)

En milliers d'euros	31.12.2019	Dotation	Reprise	31.12.2020
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	(81)	-	41	(40)
Dépréciations des immobilisations incorporelles	(81)	-	41	(40)
	(132)	0	41	(91)

Note 4.3 - Immobilisations financières**Principe comptable**

Les titres de participations correspondent à la quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés.

En milliers d'euros	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31.12.2020
Titres de participation	5	90	-	-	(90)	5
Créances rattachées à des part. < 1 an	0	-	(0)	-	-	-
Titres immobilisés (courants)	(0)	-	-	0	-	(0)
Prêts	321	68	-	-	-	389
Dépôts et cautionnements versés	274	60	(181)	(6)	-	148
Autres créances immobilisées	59	-	(19)	-	-	40
Immobilisations financières	660	217	(200)	(6)	(90)	582
Titres mis en équivalence	1 432	-	-	(103)	(177)	1 152
Actifs financiers	2 092	217	(200)	(96)	(267)	1 734

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de 1000mercis dans les capitaux propres au 31 décembre 2020 de la société Customer Experience Group Ltd, filiale détenue à 20 % depuis le 5 septembre 2014.

Au 31 décembre 2020, les créances immobilisées incluent à hauteur de 40 K€ la somme mise à disposition de Gilbert Dupont en exécution du contrat de liquidité (cf. note 4.6 - Capitaux propres).

Note 4.4 – Besoin en fonds de roulement

Principe comptable

Clients

Les créances clients sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée des pertes de valeur.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place lorsque la valeur comptable de la créance est supérieure à sa valeur recouvrable.

Autres créances

Les autres créances courantes sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée le cas échéant des pertes de valeur.

Les autres créances courantes font l'objet d'une dépréciation déterminée s'il existe un indice de perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Fournisseurs

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles correspondent à leur valeur nominale.

En milliers d'euros	31.12.2019	Variations de BFR liées à l'activité	Autres variations	31.12.2020
Clients	30 699	3 123		33 821
Autres créances	9 353	-3 331		6 022
<i>Total créances</i>	<i>40 051</i>	<i>-208</i>	<i>0</i>	<i>39 843</i>
Provisions	0		404	404
Fournisseurs	10 856	3 884		14 740
Autres dettes	15 468	7 982		23 449
<i>Total dettes</i>	<i>26 324</i>	<i>11 866</i>	<i>404</i>	<i>38 594</i>
BFR	13 728	-12 074	404	1 249

Note 4.4.1 - Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	31 196	34 566	34 566		
Perte de valeur	-497	-744			
Créances clients nettes	30 698	33 821	34 566		

Note 4.4.2 - Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et organismes sociaux	205	183	183		
Etat	6 067	3 612	3 612		
Etat impôts sur les sociétés	2 196	1 561	1 561		
Autres créances et comptes de régularisation	220	211	211		
Ecart de conversion actif	0		0		
Ecart de conversions filiales étrangères	-20		0		
Charges constatées d'avance	681	455	455		
Autres créances et comptes de régularisation	9 350	6 022	6 022	-	-

Note 4.4.4 - Fournisseurs

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Fournisseurs et comptes rattachés	10 857	14 740
Autres		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 857	14 740

Note 4.4.5 - Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Dettes sociales	3 240	6 550
Dettes fiscales	9 532	8 870
Impôts différés passif	-	-
Impôt sur les sociétés	168	116
Autres	503	2 286
Produits constatés d'avance	2 025	5 628
Autres dettes	15 468	23 449

La totalité des autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations facturées avant leur date de réalisation.

Les dettes sociales tiennent compte d'un report de paiement des dettes sociales et de l'échéance de décembre 2020 à hauteur de 3,8m€.

Note 4.5 - Trésorerie nette**Principe comptable**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût historique. Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée par catégorie afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Trésorerie active nette	13 183	19 302
VMP - Equivalents de trésorerie	573	580
Intérêts courus non échus s/ dispo.	4	3
Disponibilités	13 760	19 885
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	17 452	16 671
Dépôts et cautionnements reçus	157	95
Intérêts courus sur emprunts	84	112
Concours bancaires (trésorerie passive)	34	3
Dettes financières	17 727	16 881
Trésorerie nette	(3 966)	3 004

Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible s'élève à 19 885 K€ dont :

- 19 302K€ de compte bancaire dont 40 K€ mise à disposition de Gilbert Dupont en exécution du contrat d'intermédiation (cf. note 4.6 – Capitaux propres)
- 580 K€ de FCP. Les plus-values latentes au 31 décembre 2020 ne sont pas significatives.

Les dettes financières de 16 881 K€, sont relatives :

- au prêt souscrit en 2014 pour l'acquisition du siège social de 1000mercis SA à hauteur de 25 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 2,90%.
- aux intérêts courus rattachés à ce prêt.

En milliers d'euros	Total
Emprunt - valeur nominale	25 000
Remboursements cumulés sur l'exercice précédent	-7 548
Remboursement sur la période	-780
Solde de l'emprunt au 31.12.2020	16 671
Échéance à moins d'un an	1 572
Échéance entre 1 et 5 ans	6 763
Échéance à plus de 5 ans	8 336
Impact flux de trésorerie	-780

Les deuxième et troisième échéances trimestrielles 2020 ont fait l'objet d'un report en fin de prêt.

Les dépôts reçus correspondent aux dépôts de garantie versés par les locataires extérieurs au groupe de l'immeuble du 28 rue de Châteaudun 75009 Paris.

Note 4.6 - Capitaux propres➤ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
31 décembre 2018	289	5 574	38 004	30	4 239	48 136
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	4 239	-	(4 239)	-
Var. de capital en numéraire et souscrip	2	-	(782)	-	-	(782)
Résultat	-	-	(2)	-	-	-
Autres augmentations, diminutions	-	-	-	-	2 502	2 502
Ecart de conversion	-	-	(1 824)	-	-	(1 824)
Variation du taux d'intérêt	-	-	-	79	-	79
Autre	-	-	(10)	-	-	(10)
Autre	-	-	(0)	-	-	(0)
31 décembre 2019	290	5 574	39 625	110	2 502	48 100
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	-	-
Var. de capital en numéraire et souscrip	(26)	-	2 502	-	(2 502)	(0)
Résultat	-	-	(1 244)	-	-	(1 270)
Reclassement	-	-	-	-	(6 796)	(6 796)
Ecart de conversion	-	-	4	-	-	4
Variation du taux d'intérêt	-	-	-	(257)	-	(257)
Autre	-	-	(90)	-	-	(90)
31 décembre 2020	264	5 574	40 796	(147)	(6 796)	39 690

Le 1^{er} janvier 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 1.012 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 290.228,40 à la somme de 290.329,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Le 26 mars 2020 le capital social de la Société a été réduit de la somme de 28.087,90 euros le ramenant à 262.241,70 par annulation de 280.879 actions auto-détenues par la Société à la suite de la mise en place du programme de rachat d'action.

Le 1^{er} juillet 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 560 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 262.241,70 à la somme de 262.297,70 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Le 27 septembre 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 16.499 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 262.297,70 à la somme de 263.947,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 589 K€ et à des ventes d'actions propres pour 569K€ au cours de l'année 2020.

Au 31 décembre 2020, 1000mercis possède 3 235 actions propres pour une valeur de 61 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a possédée à la clôture 1 343 k€ d'actions propres, soit 85 077 actions. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée. La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2020 s'établit à 1 612k€.

Les actions propres détenues dans le cadre de ces deux contrats ont été imputées sur les capitaux propres consolidés.

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

Nbr d'action	Plan "IP"	Plan "SIP"	Plan "IP 2"	Plan "SIP 2"	Plan "IP 3"	Plan "SIP 3"	Plan "SIP 4"	Plan "IP 4"	Attractive new player	Total
31 décembre 2018	572	35 795	2 920	5 316	-	46 250	-	-	2 000	92 853
Attribution					2 760		3 500			6 260
Exercice	572	12363	528	2146						15 609
Annulation		23432	720	3170	400					27 722
31 décembre 2019	-	0	1 672	-	2 360	46 250	3 500	-	2 000	55 782
Attribution							1 500			1 500
Exercice			560			14499				17 059
Annulation					1360		3500		2000	4 860
31 décembre 2020	-	0	-	-	720	29 001	1 500	1 080	-	32 301

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 octobre 2019, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Special Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- **Plan « Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 3 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2018, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 3 »**
 - date d'attribution : 1^{er} janvier 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player 3 »**
- date d'attribution : 27 septembre 2018 ;
- périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trente-trois mois à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 70 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2016, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player »**
- date d'attribution : 1^{er} juillet 2016, 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} juillet 2017 ;
- période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l'« **Indice CSRQ** ») ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player »**
- date d'attribution : 1^{er} juillet 2016 ;
- périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trois ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 150 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 8 juin 2017, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 2 »**
- date d'attribution : 1^{er} juillet 2017, 1^{er} janvier 2018 ou 1^{er} juillet 2018 ;
- période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l'« **Indice CRQ** ») ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 7 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player 2 »**
- date d'attribution : 1^{er} juillet 2017 ;
- périodes d'acquisition : un an à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et deux ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : un an pour l'attribution de base et non applicable pour les autres actions attribuées définitivement ;

- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

➤ **Instruments dilutifs - Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise**

en actions	Plan 1	Plan 2	Plan Alpha	Plan Bêta	Total
Solde au 31.12.2019	57 550	-	16 410	-	73 960
Attribution					-
Exercice					-
Annulation					-
Solde au 31.12.2020	57 550	-	16 410	-	73 960

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2013 de la société 1000mercis a, dans sa dix-septième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 140.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2013 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 140.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE 1 et BSPCE 2)
- période de conservation :
 - o BSPCE 1 : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE 2 : quatre ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 140.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 140.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale
- prix d'exercice : 43 €

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 de la société 1000mercis a, dans sa onzième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 80.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 juillet 2014 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 80.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE Alpha et BSPCE Bêta)
- période de conservation :
 - o BSPCE Alpha : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE Bêta : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 80.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 80.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- prix d'exercice : 47

Note 4.7 - Provisions pour risques et charges

Principe comptable

Provisions pour risques et charges

Le groupe a pris l'option de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite au passif du bilan. Les informations correspondantes figurent en engagement hors bilan (Cf. Note 6.2 – Engagements hors bilan).

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Provisions pour litiges	-	306
Autres provisions pour litiges	-	97
Provision pour perte de change	-	1
Provisions	0	404

Note 5 - Informations complémentaires sur le compte de résultat

Note 5.1 - Chiffre d'affaires

Principe comptable

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de trois sources de revenus : la publicité interactive, le marketing interactif, et le marketing mobile.

Le marketing interactif consiste à effectuer des opérations de conquête et de fidélisation sur les médias interactifs ainsi que la mise en œuvre de programmes CRM et DMP pour le compte de la clientèle. Les contrats de publicité interactive prévoient la sélection, la mise à disposition d'adresses email, d'adresses postales ou de numéros de SMS d'internautes ayant donné leur consentement ainsi que le routage de messages promotionnels ciblés vers ces individus par 1000mercis pour la réalisation d'opérations de publicité interactive. 1000mercis propose également à des annonceurs la gestion complète de tout ou partie de leur marketing interactif.

Le fait générateur du Chiffre d'affaires lié au marketing interactif est la prestation.

Le chiffre d'affaires de publicité interactive provient notamment de la monétisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB. Le fait générateur du Chiffre d'affaires lié à la publicité interactive est l'envoi des messages ainsi que la prestation pour le Trading RTB.

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation comprennent les achats d'espaces publicitaires (note 5.2) comptabilisés à la date de réalisation des services ou à la date de diffusion ou de publication dans les médias. Conformément aux relations juridiques qui lient la société aux annonceurs, les flux relatifs aux achats et ventes d'espaces sont comptabilisés au compte de résultat et non au niveau du bilan en compte de tiers. En effet aucun contrat de mandat n'a été établi ni ne lie les parties, 1000mercis réalisant des prestations de conseil au bénéfice des annonceurs.

Le chiffre d'affaires de marketing mobile provient de la mise en œuvre de campagnes publicitaires SMS et MMS et de services mobiles (sites mobile, applications i-phone, Android...).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS, ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mise en place des campagnes publicitaires.

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Marketing interactif	23 323	19 055
Publicité interactive (PUB)	24 136	21 283
Marketing Mobile	21 768	18 148
Chiffre d'affaires par segment	69 228	58 486
France	50 314	45 584
International	18 914	12 902

Note 5.2 - Charges externes

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Charges facturées par les partenaires	9 944	7 603
charges facturés par les opérateurs et reversements clients	14 675	16 070
Achats média RTB	7 155	9 803
Autres achats et charges externes	4 201	4 709
Autres achats	841	430
Total	36 816	38 615

Les charges facturées par les partenaires correspondent notamment aux sommes versées aux propriétaires des bases au titre de leur participation au programme de bases de données mutualisées de la société 1000mercis (programme Email Attitude) et aux dépenses d'affiliation.

Les charges facturées par les opérateurs et reversements clients correspondent à des achats de SMS, aux abonnements et frais de gestion, ainsi qu'aux achats d'études et de prestations aux opérateurs de télécommunications supportés par la société Ocito.

Note 5.3 - Charges de personnel

en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Rémunérations du personnel	(18 031)	(16 732)
Charges de personnel	(7 320)	(6 680)
Charges de personnel	(25 351)	(23 412)

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction ou de gérance est de 230K€

Les allocations de chômage partiel se sont élevées à 0,8m€ ; elles ne concernent que 1000mercis SA. L'effectif moyen 2019 est de 409 salariés contre un effectif moyen de 427 salariés en 2019.

Note 5.4 - Autres produits et autres charges**Principe comptable**

Les autres produits sont principalement les loyers des locataires de l'immeuble de la SCI Châteaudun qui est le siège social de 1000mercis.

Note 5.5 – Résultat financier

en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Gains de change sur opérations financières	3	69
Produits nets sur cession de VMP	76	-
Autres produits financiers	35	30
Charges d'intérêts	(544)	(349)
Pertes de change sur opérations financières	(13)	(100)
Autres charges financières	(12)	(27)
Résultat financier	(455)	(377)

Note 5.6 – Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(11)	(26)
VNC des immo. incorp. cédées	-	(119)
Autres	1	(7)
Charges exceptionnelles	(11)	(152)

Note 5.7 - Impôt sur les sociétés

en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Impôt sur les bénéfices	80	179
Impôts différés	(82)	(44)
Report	-	7
Charges d'impôts	(2)	142

Preuve d'impôt

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Résultat consolidé	- 6 796	2 502
Amortissement des écarts d'acquisition	599	655
Impôt sur les résultats	- 142	2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	157 -	737
Résultat consolidé avant impôt	- 6 182	2 422
Taux d'impôt courant en France	28%	31%
Impôt théorique	- 1 731	751
Impact des différences permanentes	82 -	172
Impact des différences liées aux crédits d'impôts	- 485 -	579
Impact des autres différences (dont contribution sociale)	1 991	2
Charge d'impôt du groupe	- 143	2

Note 5.8 – Résultat par action

En actions	31.12.2019	31.12.2020
Nombre d'actions composant le capital social	2 902 284	2 639 476
Actions autodétenues	(283 776)	(85 077)
Plan d'attribution d'actions gratuites	55 782	32 301
BSPCE	73 960	73 960
Nombre d'actions en dilué	2 748 250	2 660 660
En euros	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net	2 501 535	(6 795 856)
Nombre d'actions	2 618 508	2 554 399
Résultat net par action	0,96	(2,66)
En euros	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net	2 501 535	(6 795 856)
Nombre d'actions y compris les éléments dilutifs	2 748 250	2 660 660
Résultat net par action diluées	0,91	(2,55)

Note 6 - Autres informations

Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net total des entités consolidées	2 502	(6 796)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	5 191	4 912
Variation de l'impôt différé	82	44
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	0	119
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(737)	159
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-	28
Marge brute d'autofinancement	7 038	(1 534)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(5 096)	11 969
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	1 942	10 435
Acquisitions d'immobilisations	(3 550)	(2 246)
Réduction des autres immobilisations financières	(0)	200
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(3 300)	(2 136)
Émissions d'emprunts	3	-
Remboursements d'emprunts	(1 537)	(842)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(236)	-
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(1 818)	(1 227)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(3 587)	(2 069)
Variation de change sur la trésorerie (IV)	50	(75)
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(4 895)	6 155
Trésorerie : ouverture	18 622	13 726
Trésorerie : ouverture	18 622	13 726
Trésorerie : clôture	13 726	19 882

Note 6.2 - Engagements hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

En juillet 2014, 1000mercis a créé la SCI Châteaudun pour l'acquisition de l'immeuble où sont domiciliés les sièges sociaux de 1000mercis et de ses filiales françaises, situé 28 rue de Châteaudun 75009 Paris, dont elle détient 100 % capital social.

1000mercis a nanti les titres détenus dans la SCI Châteaudun et figurant à l'actif pour un montant de 15 005 000 € en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par cette dernière, qui s'élève à 16 671 204 euros au 31 décembre 2020.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 876 K€ au 31 décembre 2020. L'engagement de retraite de 1000mercis LTD est non significatif, compte tenu de la faiblesse de l'effectif de la filiale, l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2013
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3 % par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31.12.2020 : 0,34%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés du groupe, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes consolidés.

Note 6.3 - Parties liées

Il n'existe pas de transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, effectuées par la société consolidante ou une société incluse dans le périmètre de consolidation avec des parties liées, qui soient externes au groupe consolidé et qui n'aient pas été conclues à des conditions normales du marché.

Note 6.4 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes liés à la certification des comptes annuels et consolidés du Group 1000mercis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont de 84 000 €.

Note 6.5 - Evénements post clôture

Le 1^{er} janvier 2021, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 720 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 263.947,60 à la somme de 264.019,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2021 et du conseil d'administration de la Société en date du 25 janvier 2021 (lequel a notamment constaté la satisfaction de la condition suspensive posée par l'assemblée générale), la Société a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions auprès de ses actionnaires dans le cadre d'une offre publique de rachat de ses propres actions (l'« OPRA ») en vue de leur annulation, en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

L'offre publique était ouverte du 28 janvier au 18 février 2021 (inclus) et proposait aux actionnaires de la Société de leur racheter leurs actions 1000mercis dans la limite de 450.000 actions au prix unitaire de 20 €.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'OPRA, soit 396.705 actions, étant dans la limite du nombre maximum d'actions que la société 1000mercis s'était engagée à racheter, toutes les demandes ont été satisfaites.

Euronext a procédé le 1er mars 2021 au règlement-livraison des actions apportées à l'offre et la Société a donc racheté 396.705 de ses propres actions représentant 15,02% du capital social pour un montant total de 7.934.100 € intégralement financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

En conséquence, le 1er mars 2021, le capital social a été réduit de la somme 39.670,50 euros par annulation des 396.705 actions rachetées par la Société dans le cadre de l'OPRA, ramenant ainsi le capital social de la Société à la somme de 224.349,10 € composé de 2.243.491 actions.

**Comptes sociaux
de l'exercice clos le
31 décembre 2020**

Bilan

En euros	Brut	Amortissements Dépréciation	31.12.2020	31.12.2019	Var.	
Immobilisations incorporelles	9 979 752	(6 442 892)	3 536 861	3 951 171	(414 310)	-10%
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	9 070 707	(6 442 892)	2 627 815	3 503 248	(875 433)	-25%
Immobilisations incorporelles en cours	909 046		909 046	447 923	461 123	103%
Immobilisations corporelles	8 052 045	(6 981 663)	1 070 382	1 280 595	(210 213)	-16%
Autres immobilisations corporelles	8 052 045	(6 981 663)	1 070 382	1 280 595	(210 213)	-16%
Immobilisations financières	31 256 585	(110 001)	31 146 584	37 432 167	(6 285 583)	-17%
Titres de participation	28 960 942	(110 001)	28 850 941	28 860 941	(10 000)	0%
Prêts	388 894		388 894	321 309	67 585	21%
Dépôts et cautionnements versés	473 393		473 393	539 099	(65 706)	-12%
Autres créances immobilisées	39 826		39 826	59 309	(19 483)	-33%
Actions propres	1 393 529		1 393 529	7 561 508	(6 167 978)	-82%
Actif immobilisé	49 288 381	(13 534 555)	35 753 826	42 663 933	(6 910 106)	-16%
Clients et comptes rattachés - courant	25 484 344	(320 546)	25 163 798	22 548 327	2 615 471	12%
Autres créances et comptes de régularisation	5 568 933	(465 000)	5 103 933	7 509 463	(2 405 530)	-32%
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	12 856 720		12 856 720	3 827 336	9 029 383	236%
VMP - Equivalents de trésorerie	510 730		510 730	504 490	6 240	1%
Disponibilités	12 342 864		12 342 864	3 319 096	9 023 768	272%
Intérêts courus non échus s/ dispo.	3 125		3 125	3 750	(625)	-17%
Charges constatées d'avance	795 911		795 911	987 787	(191 876)	-19%
Actif circulant	44 705 907	(785 546)	43 920 361	34 872 914	9 047 447	26%
Comptes de régularisation	1 882		1 882	3 256	(1 374)	-42%
Total Actif	93 996 171	(14 320 101)	79 676 070	77 540 102	2 135 968	3%
En euros			31.12.2020	31.12.2019	Var.	
Capital			263 948	290 228	(26 281)	-9%
Primes liées au capital			5 573 908	5 573 908		
Autres réserves et report à nouveau			29 178 861	36 261 917	(7 083 056)	-20%
Résultat net (Part du groupe)			(6 076 553)	387 787	(6 464 340)	-1667%
Subv. d'investissement nettes - non courant			631 210	631 210		
Quote-part des subv. inv. affectée au résultat			(631 210)	(631 210)		
Capitaux propres (Part du groupe)			28 940 164	42 513 841	(13 573 677)	-32%
Provisions pour risques - Courant			97 018	97 018		
Concours bancaires			2 971	3 010	(39)	-1%
Emprunts et dettes financières diverses			18 439 638	13 873 621	4 566 017	33%
Dettes fournisseurs - courant			14 473 092	9 723 257	4 749 835	49%
Dettes fiscales et sociales			11 923 300	9 292 963		
Autres dettes et comptes de régularisation			921 395	285 027	636 368	223%
Produits constatés d'avance			4 821 659	1 839 793	2 981 866	162%
Dettes			50 679 074	35 017 671	15 661 403	45%
Ecart de conversion passif			56 832	8 590	48 242	562%
Total Passif			79 676 070	77 540 102	2 135 968	3%

Compte de résultat

En euros	31.12.2020	31.12.2019	Var.	
Chiffre d'affaires	43 007 332	47 481 327	(4 473 995)	-9%
Production immobilisée	753 996	2 146 166	(1 392 170)	-65%
Subventions d'exploitation	2 667	15 746	(13 079)	-83%
Rep./Dépr. sur actif circulant	29 086	4 803	24 283	506%
Transferts de charges d'exploitation	24 207	26 590	(2 383)	-9%
Autres produits	276 291	19 542	256 750	1314%
Produits d'exploitation	44 093 579	49 694 175	(5 600 595)	-11%
Achats et charges externes	24 787 483	23 440 465	1 347 019	6%
Impôts et taxes	769 574	748 113	21 461	3%
Rémunérations du personnel	14 517 400	15 545 022	(1 027 622)	-7%
Charges de personnel	6 516 950	7 099 494	(582 544)	-8%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	1 951 326	1 679 009	272 317	16%
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	787 609	965 448	(177 839)	-18%
Dot. aux provisions d'exploitation	97 018		97 018	
Dotations pour dépr. des actifs circulants	231 992	275 000	(43 008)	-16%
Autres charges	655 989	528 771	127 218	24%
Charges d'exploitation	50 315 341	50 281 320	34 020	0%
Résultat d'exploitation	(6 221 762)	(587 146)	(5 566 575)	948%
Produits financiers	31 110	561 549	(530 439)	-94%
Dividendes des participations consolidées		549 024	(549 024)	-100%
Rep. sur provisions à caractère financier		3 776	(3 776)	-100%
Gains de change sur opérations financières	4 408	(16 205)	20 612	-127%
Autres produits financiers	26 702	24 954	1 748	7%
Charges financières	305 986	172 786	133 200	77%
Charges d'intérêts	148 769	145 505	3 265	2%
Pertes de change sur opérations financières	45 413	5 479	39 934	729%
Autres charges financières	11 803	11 803	0	0%
Dot. dépr. sur actifs financiers	100 001	10 000	90 001	900%
Résultat financier	(274 876)	388 763	(663 639)	-171%
Résultat courant avant résultat exceptionnel	(6 496 637)	(198 383)	(6 298 255)	3175%
Produits exceptionnels	19 504	24 860	(5 357)	-22%
Charges exceptionnelles	77 072	32 550	(44 523)	-137%
Résultat exceptionnel	(57 569)	(7 689)	(49 879)	649%
Impôt sur les bénéfices	477 653	593 859	(116 206)	-20%
Résultat net	(6 076 553)	387 787	(6 464 340)	-1667%

Note 1 - Informations sur 1000mercis - Numberly

Note 1.1 - Présentation de 1000mercis - Numberly

1000mercis - Numberly (ci-après « le société ») est un expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP) à l'activation (email, vidéo, social, in store).

1000mercis - Numberly a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux.

L'activité est opérée dans plus de 50 pays, et le Groupe est présent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabe Unis, en Israël, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada.

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

Le 26 mars 2020 le capital social de la Société a été réduit de la somme de 28.087,90 euros le ramenant à 262.241,70 par annulation de 280.879 actions auto-détenues par la Société à la suite de la mise en place du programme de rachat d'action.

Crise sanitaire liée au COVID 19

Dans le contexte d'épidémie Covid-19, la priorité du groupe s'est articulée autour de :

- La santé et la sécurité des salariés du Groupe et ses partenaires avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict et le recours massif au télétravail ;
- Le renforcement de la liquidité du Groupe au travers l'accélération des encaissements, la mise en place de moratoires circonstanciels avec nos fournisseurs, et le report de paiement de dettes sociales mis en place par des mesures gouvernementales. A ce jour le groupe n'a pas souscrit de PGE.
- La préservation de la trésorerie avec l'optimisation de la structure de coûts, la priorisation des investissements, ainsi que la décision prise par l'Assemblée générale de non distribution de dividende ;
- L'accompagnement et la poursuite de la qualité de service pour nos clients.

La crise sanitaire a impacté les clients du groupe en particulier dans les secteurs du tourisme, du transport et de la distribution spécialisée qui ont connu des baisses d'activité très sensible et des mesures de fermeture administrative.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03, modifié et complété par les règlements ANC 2018-07, 2016-07 et 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le plan comptable général et le Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations
- les créances
- les provisions

Sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts Comptables.

La continuité d'exploitation du Groupe est maintenue en dépit de la perte constatée en conséquence des impacts de la crise sanitaire.

Le 24 mars 2021, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2020 du Groupe.

Les règles et les méthodes comptables qui méritent d'être précisées sont les suivantes :

❖ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, comptabilisées au coût de production ou d'acquisition, sont constituées d'achats de logiciels et de licences qui sont amortis sur une durée de trois ans en linéaire.

La marque 1000mercis, ayant été créée par la société, n'est pas valorisée dans les comptes.

▪ Coût de développement

Les dépenses engagées dans des projets de développement sont activées en immobilisations incorporelles lorsque ceux-ci sont individualisés, qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. La durée d'amortissement de ces coûts est de trois ans en linéaire.

❖ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| - installations agencements | 6 ans 2/3 à 10 ans linéaire |
| - matériel de bureau et informatique | 3 ans linéaire et dégressif |
| - mobilier | 5 ans linéaire |

La méthode d'amortissement dégressif pour le matériel de bureau et informatique a été retenue pour les acquisitions à compter de l'exercice clos le 30 juin 2005. Cette méthode est considérée comme adaptée à l'activité de la société et au rythme d'utilisation des biens.

❖ Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut, le cas échéant, une estimation des effets de la clause de révision de prix prévue dans l'acte d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charge.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'utilité des titres de participation devient inférieure à leur coût d'entrée, les moins values latentes font l'objet de dépréciations. La valeur d'utilité est appréciée principalement par la méthode des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow)

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés ainsi que des créances et actions propres :

- détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont,
- détenues dans le cadre du contrat d'intermédiation relatif à un programme de rachat d'actions, confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

❖ Travaux en cours

Les travaux en cours de production ne sont pas valorisés au 31 décembre 2020. L'inventaire des commandes en cours à cette date conduit à considérer que cette valeur est peu significative.

❖ Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

❖ Disponibilités

Les disponibilités incluent les sommes mises à disposition de la société attributaire du mandat d'intermédiation dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.

❖ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts sociales souscrites auprès d'un établissement bancaire mutualiste.

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision calculée par catégorie de titres afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

❖ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de deux sources de revenus : la publicité interactive et le marketing interactif.

Le marketing interactif consiste à effectuer des opérations de conquête et de fidélisation sur les médias interactifs pour le compte de la clientèle, à exploiter pour le compte de clients des programmes CRM et concevoir et mettre en place des Customer Data Platform pour le compte de clients.

1000mercis propose également à des annonceurs la gestion complète de tout ou partie de leur marketing interactif.

Le fait générateur du Chiffre d'affaires lié au marketing interactif est la prestation.

Les recettes de publicité interactive proviennent notamment de la monétisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB.

Les contrats de publicité interactive prévoient la sélection, la mise à disposition d'adresses email, d'adresses postales ou de numéros de SMS d'internautes ayant donné leur consentement ainsi que le routage de messages promotionnels ciblés vers ces individus par 1000mercis pour la réalisation d'opérations de publicité interactive.

Le fait générateur du Chiffre d'affaires lié à la publicité interactive est l'envoi des messages ainsi que la prestation pour le Trading RTB.

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation comprennent les achats d'espaces publicitaires comptabilisés à la date de réalisation des services ou à la date de diffusion ou de publication dans les médias. Conformément aux relations juridiques qui lient la société aux annonceurs, les flux relatifs aux achats et ventes d'espaces sont comptabilisés au compte de résultat et non au niveau du bilan en compte de tiers. En effet aucun contrat de mandat n'a été établi ni ne lie les parties, 1000mercis réalisant des prestations de conseil au bénéfice des annonceurs

Note 3 – Notes sur le bilan

Note 3.1 - Actif immobilisé

En euros	Au 31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	7 994 813	1 075 893	-	9 070 707
Immobilisations incorporelles en cours	447 923	753 996	292 873	909 046
Immobilisations corporelles	7 474 649	577 395	-	8 052 045
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	37 442 167	2 699 222	8 884 804	31 256 585
Total Immobilisations brutes	53 359 552	5 106 507	9 177 677	49 288 382

En euros	Au 31.12.2019	Dotations	Reprises	Au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	4 491 565	1 951 326	-	6 442 892
Immobilisations corporelles	6 194 054	787 609	-	6 981 663
Immobilisations financières	10 000	100 001	-	110 001
Total Amortissements	10 695 619	2 838 936	-	13 534 555

En euros	Au 31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	3 503 248	875 433	-	2 627 815
Immobilisations incorporelles en cours	447 923	753 996	292 873	909 046
Immobilisations corporelles	1 280 595	210 213	-	1 070 382
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	37 432 167	2 599 221	8 884 804	31 146 584
Total Immobilisations nettes	42 663 933	2 267 571	9 177 677	35 753 826

❖ Détail des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Montant brut	Amortissement	Valeur nette
Sites et logiciels	9 070 707	6 442 892	2 627 815
Immob. En-cours incorporelles	909 046	-	909 046
Sous-total incorporelles	9 979 752	6 442 892	3 536 861
Installations Agencements	1 490 399	1 009 075	481 324
Matériel informatique	6 292 892	5 747 518	545 374
Mobilier	268 754	225 069	43 684
Immob. En-cours corporelles	-	-	-
Sous-total corporelles	8 052 045	6 981 663	1 070 382

Les dépenses engagées en 2020 au titre de ces développements se sont élevées à 754K€ et correspondent à un projet en cours de développement.

❖ Détail des immobilisations financières

En euros	Au 31.12.2019	Au 31.12.2020
Titres de participations	28 870 941	28 960 942
Autres créances rattachées à des participations	90 001	-
Prêts effort de construction	321 309	388 894
Dépôts et cautionnements	539 099	473 393
Créances immobilisées	59 309	39 826
Actions propres	7 561 508	1 393 529
Total brut	37 442 167	31 256 585
Provisions	- 10 000	- 110 001
Total net	37 432 167	31 146 584

Au 31 décembre 2020, les titres de participation se ventilent comme suit :

En euros	% de détention	Valeur brute
Fantaleague	5%	1 500
Numberly DMCC	100%	10 717
Albatros Global Solutions Ltd	20%	4 500 000
Matiro	100%	700 000
1000Mercis Inc	100%	1 565
1000Mercis Ltd	100%	1 174
Ocito	100%	8 620 360
Numberly BV	100%	100
Numberly SRL	100%	110 001
Numberly canada	100%	6 785
M pour toujours	7,5%	3 750
Sous-total filiales opérationnelles		13 955 952
SCI Châteaudun	100%	15 004 990
Total titres de participation		28 960 942

Au 31 décembre 2020, les actions propres se détaillent comme suit :

En euros	nombre d'actions	Valeur
Contrat d'intermédiation	85 077	1 343 179
Contrat de liquidité	3 235	50 351
Total actions propres	88 312	1 393 529

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 589 K€ et à des ventes d'actions propres pour 569K€ au cours de l'année 2020.

Au 31 décembre 2020, 1000mercis possède 3 235 actions propres pour une valeur de 50 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

La valorisation de ces actions au cours moyen au 31 décembre 2020 s'élève à 61K€.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 1 343 K€. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2020 s'établit à 1 612 K€. La valorisation des actions propres au cours de bourse moyen courant décembre 2020 est supérieure à leur coût d'achat. Ces actions propres ayant vocation à être annulées ultérieurement par réduction de capital, donc principalement par imputation sur les réserves, la question de leur éventuelle dépréciation au regard de leur valeur d'inventaire n'est pas nécessaire.

Note 3.2 - Actif circulant

❖ Clients

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Clients et comptes rattachés	22 304 920	24 589 813
Clients factures à établir	551 047	894 531
Provision pour créances douteuses	- 307 640	- 320 546
Total	22 548 327	25 163 798

Les créances clients sont à échéance de moins d'un an.

❖ Autres créances

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Fournisseurs		
Etat	6 099 446	4 097 271
Créances rattachés à des participations	1 570 255	1 461 107
Autres	114 762	10 555
Dépréciations	- 275 000	- 465 000
Total	7 509 463	5 103 933

Les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

❖ Trésorerie

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Sicav monétaire et certificats de dépôt	504 490	510 730
Comptes courants bancaires	3 322 846	12 345 989
Total	3 827 336	12 856 720

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours historique.

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de sicav s'élève à 510 730 €.

Au 31 décembre 2020, les fonds comprennent la trésorerie affectée au contrat d'intermédiation avec Gilbert Dupont.

❖ Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges courantes d'exploitation à échéance de moins d'un an, pour 796 k€.

Note 3.3 - Passif

❖ Capitaux propres

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale	Primes liées au capital	Autres	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Apport initial en capital	21 000	42 000					42 000
Augmentations de capital	3 429 210	303 020	5 573 905				5 876 925
Réduction de capital	- 625 988	- 62 598			19 723 824		19 786 422
Emission de bons de souscriptions			4				4
Attribution d'actions gratuites	78 062	7 806			7 806		-
Accumulation des résultats antérieurs jusqu'au 31.12.2018					55 993 547		55 993 547
Amortissements dérogatoires							-
Subvention d'investissement				631 210			631 210
QP de subvention versée au résultat				- 631 210			631 210
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2019						387 787	387 787
31.12.2019	2 902 284	290 228	5 573 908	-	36 261 917	387 787	42 513 841
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2019					387 787	- 387 787	-
Attribution d'actions gratuites	18 071	1 807			1 807		-
Réduction de capital	- 280 879	- 28 088			7 469 036		7 497 124
Résultat au 31.12.2020						6 076 553	6 076 553
Distribution de dividendes							-
Amortissements dérogatoires							-
Subvention d'investissement							-
QP de subvention versée au résultat							-
31.12.2020	2 639 476	263 948	5 573 908	-	29 178 861	6 076 553	28 940 164

Le capital social se compose de 2 639 476 actions, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

En 2020 les mouvements sur le capital se détaillent comme suit :

- Le 1^{er} janvier 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 1.012 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 290.228,40 à la somme de 290.329,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.
- Le 26 mars 2020 le capital social de la Société a été réduit de la somme de 28.087,90 euros le ramenant à 262.241,70 par annulation de 280.879 actions auto-détenues par la Société à la suite de la mise en place du programme de rachat d'action.
- Le 1^{er} juillet 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 560 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 262.241,70 à la somme de 262.297,70 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.
- Le 27 septembre 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 16.499 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 262.297,70 à la somme de 263.947,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe

La réserve légale s'élève à 34 621 €.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2020, le résultat de l'exercice 2019 a été affecté en report à nouveau.

Instruments dilutifs

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

Nbr d'action	Plan "IP"	Plan "SIP"	Plan "IP 2"	Plan "SIP 2"	Plan "IP 3"	Plan "SIP 3"	Plan "SIP 4"	Plan "IP 4"	Attractive new player	Total
31 décembre 2018	572	35 795	2 920	5 316	-	46 250	-	-	2 000	92 853
Attribution					2 760		3 500			6 260
Exercice	572	12363	528	2146						15 609
Annulation		23432	720	3170	400					27 722
31 décembre 2019	-	0	1 672	-	2 360	46 250	3 500	-	2 000	55 782
Attribution						14499	1 500			1 500
Exercice			560							17 059
Annulation					1360		3500		2000	4 860
31 décembre 2020	-	0	-	-	720	29 001	1 500	1 080	-	32 301

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 octobre 2019, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Special Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- **Plan « Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 3 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2018, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 3 »**
 - date d'attribution : 1^{er} janvier 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- **Plan « Special Impact Player 3 »**
 - date d'attribution : 27 septembre 2018 ;
 - périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trente-trois mois à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
 - période de conservation : non applicable ;

- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 70 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2016, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player »**
 - date d'attribution : 1^{er} juillet 2016, 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} juillet 2017 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- **Plan « Special Impact Player »**
 - date d'attribution : 1^{er} juillet 2016 ;
 - périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trois ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 150 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 8 juin 2017, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 2 »**
 - date d'attribution : 1^{er} juillet 2017, 1^{er} janvier 2018 ou 1^{er} juillet 2018 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 7 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- **Plan « Special Impact Player 2 »**
 - date d'attribution : 1^{er} juillet 2017 ;
 - périodes d'acquisition : un an à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et deux ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
 - période de conservation : un an pour l'attribution de base et non applicable pour les autres actions attribuées définitivement ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

➤ Instruments dilutifs - Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise

en actions	Plan 1	Plan 2	Plan Alpha	Plan Bêta	Total
Solde au 31.12.2019	57 550	-	16 410	-	73 960
Attribution					-
Exercice					-
Annulation					-
Solde au 31.12.2020	57 550	-	16 410	-	73 960

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2013 de la société 1000mercis a, dans sa dix-septième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 140.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2013 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 140.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE 1 et BSPCE 2)
- période de conservation :
 - o BSPCE 1 : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE 2 : quatre ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 140.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 140.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale
- prix d'exercice : 43 €

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 de la société 1000mercis a, dans sa onzième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 80.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 juillet 2014 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 80.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE Alpha et BSPCE Bêta)
- période de conservation :
 - o BSPCE Alpha : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE Bêta : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 80.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 80.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- prix d'exercice : 47€

❖ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque a été constatée à la clôture de l'exercice pour un montant de 97K€.

❖ **Dettes financières**

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Concours bancaires	3 010	2 971
Dettes financières intragroupe	13 873 621	18 439 638
Total dettes financières	13 876 631	18 442 610

Au cours de l'exercice 2020, dans le cadre de la gestion de la trésorerie du groupe mises à disposition de 1000mercis par la filiale OCITO, les liquidités avancées sont de 18 254 608 €, ainsi que les intérêts acquis pour 140 283 euros.

Les dettes financières sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Dettes fournisseurs**

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Fournisseurs et comptes rattachés	7 737 543	11 229 928
Fournisseurs factures non parvenues	1 985 714	3 243 164
Total Fournisseurs et comptes rattachés	9 723 257	14 473 092

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Dettes fiscales et sociales**

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Personnel	77 278	70 035
Organismes sociaux	882 887	3 884 739
Dettes fiscales	5 759 948	5 118 499
Charges à payer	2 255 630	2 532 808
Etat avance remboursable	317 220	317 220
Total dettes fiscales et sociales	9 292 963	11 923 300

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance de moins d'un an.

Les dettes sociales tiennent compte d'un report de paiement des dettes sociales et de l'échéance de décembre 2020 à hauteur de 3,8m€

❖ **Autres dettes**

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Avoirs à établir	273 458	906 629
Autres	14 766	14 766
Total autres dettes	288 224	921 395

Les avoirs à établir correspondent à des remises de fin d'année à verser à la clientèle.

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Produits constatés d'avances**

Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations facturées avant leur date de réalisation, pour 4 822k€.

Note 4 – Notes sur le compte de résultat

❖ Chiffre d'affaires

En euros	31.12.2019	%	31.12.2020	%
Publicité interactive	19 811 167	42%	14 810 216	34%
Marketing interactif	21 392 799	45%	23 536 077	55%
Mobile	6 102 357	13%	4 569 743	11%
Divers	175 004	0,4%	91 296	0,2%
Total	47 481 327	100%	43 007 332	100%

❖ Charges externes

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Charges facturées par les partenaires	781 664	404 768
Autres achats et charges externes	22 658 801	24 382 715
Total Charges externes	23 440 465	24 787 483

Les charges facturées par les partenaires correspondent aux dépenses avec affiliations et aux sommes versées aux propriétaires des bases au titre de leur participation au programme de bases de données mutualisées de la société (programme Email Attitude).

❖ Charges de personnel

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Salaires	15 545 022	14 517 400
Charges sociales	7 099 494	6 516 950
Total Charges de personnel	22 644 515	21 034 350

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction ou de gérance est de 230K€
Les allocations de chômage partiel se sont élevées à 0,8m€.

❖ Résultat financier

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Dotations / reprises provision pour dépréciations financières	- 6 224	- 100 001
Charge nette d'intérêts et différences de change	- 161 536	- 180 500
Produits des participations et VMP	556 524	5 625
Total Résultat financier	388 763	- 274 876

❖ Résultat exceptionnel

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Diverses régularisations	916	- 24 101
Résultat/rachat actions propres	- 8 605	- 33 468
Total Résultat exceptionnel	- 7 689	57 569

❖ Impôt sur les sociétés

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Impôts sur les sociétés		
Crédit d'impôt recherche	- 582 039	- 465 890
Crédit d'impôt mécénat	- 11 820	- 11 763
Total	- 593 859	- 477 653

❖ Résultat net par action

Nombre d'actions et éléments dilutifs

	31.12.2019	31.12.2020
Nombre d'actions composant le capital social	2 902 284	2 639 476
Actions autodétenues	- 283 776	- 85 077
Plan d'attribution d'actions gratuites	55 782	32 301
BSPCE	73 960	73 960
Nombre d'actions en dilué	2 748 250	2 660 660

Résultat net comptable par action

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net	387 787	- 6 076 553
Nombre d'actions	2 618 508	2 554 399
Résultat net par action	0,15	- 2,38

En euros	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net	387 787	- 6 076 553
Nombre d'actions y compris les éléments dilutifs	2 748 250	2 660 660
Résultat net par action diluées	0,14	-2,28

Note 5 – Autres informations

❖ Parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales du marché.

❖ Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020 sont communiqués dans les annexes aux Comptes consolidés.

❖ Effectif

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 371 salariés dont 278 cadres contre 374 salariés dont 287 cadres au 31 décembre 2019.

❖ Fiscalité latente

Il n'y a pas de fiscalité latente ou différée significative au 31 décembre 2020.

❖ Engagement hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

En juillet 2014, 1000mercis a créé la SCI Châteaudun pour l'acquisition de l'immeuble où sont domiciliés les sièges sociaux de 1000mercis et de ses filiales françaises, situé 28 rue de Châteaudun 75009 Paris, dont elle détient 100 % capital social.

1000mercis a nanti les titres détenus dans la SCI Châteaudun et figurant à l'actif pour un montant de 15 005 000 € en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par cette dernière, qui s'élève à 16 671 204 euros au 31 décembre 2020.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 876 K€ au 31 décembre 2020.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2013
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3 % par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31.12.20 : 0,34%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux.

❖ Evènements post clôture

Le 1^{er} janvier 2021, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 720 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 263.947,60 à la somme de 264.019,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2021 et du conseil d'administration de la Société en date du 25 janvier 2021 (lequel a notamment constaté la satisfaction de la condition suspensive posée par l'assemblée générale), la Société a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions auprès de ses actionnaires dans le cadre d'une offre publique de rachat de ses propres actions (l'« **OPRA** ») en vue de leur annulation, en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

L'offre publique était ouverte du 28 janvier au 18 février 2021 (inclus) et proposait aux actionnaires de la Société de leur racheter leurs actions 1000mercis dans la limite de 450.000 actions au prix unitaire de 20 €.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'OPRA, soit 396.705 actions, étant dans la limite du nombre maximum d'actions que la société 1000mercis s'était engagée à racheter, toutes les demandes ont été satisfaites.

Euronext a procédé le 1^{er} mars 2021 au règlement-livraison des actions apportées à l'offre et la Société a donc racheté 396.705 de ses propres actions représentant 15,02% du capital social pour un montant total de 7.934.100 € intégralement financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

En conséquence, le 1^{er} mars 2021, le capital social a été réduit de la somme 39.670,50 euros par annulation des 396.705 actions rachetées par la Société dans le cadre de l'OPRA, ramenant ainsi le capital social de la Société à la somme de 224.349,10 euros composé de 2.243.491 actions.

Tableau des filiales et des participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50 %					
SAS OCITO 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	68 175	22 954 921	100%	17 243 510	213 045
SAS MATIRO 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	17 500	665 645	100%	3 480 483	-25 235
SCI CHATEAUDUN 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	15 005 000	-2 368 045	100%	2 238 953	-141 786
1000mercis LTD 7 Portland Place Londres (Royaume-Uni)	1 112	1 334 176	100%	1 719 213	-6 453
1000mercis INC 33 West 19th street 4th floor New York (USA)	1 630	-34 801	100%	1 259 043	313 736
Numberly DMCC Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubai (Emirats Arabe)	11 144	840 087	100%	959 070	-875 554
1000mercis Israel at: Wework Sarona 3 Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israel)	254	344 006	100%	-	-73 749
Numberly BV Reguliersgracht 41 1017 LK Amsterdam (Pays-bas)	100	1 134 712	100%	836 918	235 892
Numberly Marketing Interactif Inc. B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada)	6 397	-125 163	100%	198 649	-53 782
Numberly SRL Foro Buonaparte 68 CAP 20121 MILANO (Italie)	10 000	-93 174	100%	-	-75 348
Participations détenues entre 10% et 50 %					
Albatros Global Solutions Ltd 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Rd Sheung Wan (Hong-Kong)	1 551 345	4 038 805	20%	8 422 600	-1 929 733



Rapport de gestion 2020

RAPPORT DE GESTION
(incluant le rapport de gestion du Groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise)
établi par le conseil d'administration
et présenté à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du [2 juin] 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société 1000mercis (la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue notamment avec les sociétés Ocito, 1000mercis Ltd, 1000mercis Inc, Matiro, Numberly SRL, SCI Châteaudun, Numberly DMCC, 1000mercis Israël, Numberly BV, Numberly Marketing Interactif Inc., Numberly Inc et la participation dans le groupe Customer Experience Group Limited (le « **Groupe** ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 43,007 M€ contre 47,481 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe 1000mercis a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 58,485 M€ contre 69,227 M€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité du Groupe est répartie en trois secteurs principaux d'activité :

- La publicité interactive (a) ;
- Le marketing interactif (b) ;
- Le marketing mobile (c) ;

a) *La publicité interactive*

La publicité interactive a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de conquête de nouveaux clients et permet de mettre à la disposition desdits annonceurs une audience largement qualifiée et ciblée à laquelle ils peuvent diffuser leur message publicitaire.

Le segment comprend notamment la location de données dans le cadre du programme email Attitude, les offres de retargeting de conquête par email et les activités de trading en RTB (« Real-Time Bidding »).

Les recettes de publicité interactive proviennent notamment de la monétarisation de l'audience des sites des

partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB.

Au titre de l'année 2020, la publicité interactive représentait 37 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 35 % en 2019.

b) *Le marketing interactif*

Le marketing interactif a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de fidélisation clients et d'exploitation de leurs bases clients et prospects. Le marketing interactif permet de développer et de valoriser les bases de données historisées des annonceurs afin de maximiser le chiffre d'affaires généré. Cette activité consiste dans la collecte, le traitement et l'exploitation de données pour le compte de tiers, qu'il s'agisse de données nominatives ou de données non nominatives.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de la réalisation de la prestation.

Au titre de l'année 2020, le marketing interactif représentait 32 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 34 % en 2019.

c) *Le marketing mobile*

Le Groupe est présent sur les segments clés du marketing Mobile (Internet Mobile, applications iPhone/iPad/Android, campagnes SMS, CRM Mobile).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS, ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mises en place des campagnes publicitaires.

Au titre de l'année 2020, le marketing mobile représentait 31 % du chiffre d'affaires consolidé, pourcentage inchangé par rapport à 2019.

1.2 Evènements importants survenus lors de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2020, le Groupe a affecté 387.787,23 €, soit la totalité du bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, au compte « report à nouveau ».

Le 1^{er} janvier 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 1.012 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 290.228,40 à la somme de 290.329,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Le 26 mars 2020 le capital social de la Société a été réduit de la somme de 28.087,90 euros le ramenant à 262.241,70 par annulation de 280.879 actions auto-détenues par la Société à la suite de la mise en place du programme de rachat d'action.

Le 1^{er} juillet 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 560 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 262.241,70 à la somme de 262.297,70 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Le 27 septembre 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 16.499 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 262.297,70 à la somme de 263.947,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Le 1^{er} janvier 2021, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 720 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 263.947,60 à la somme de 264.019,60 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du

groupe.

Par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2021 et du conseil d'administration de la Société en date du 25 janvier 2021 (lequel a notamment constaté la satisfaction de la condition suspensive posée par l'assemblée générale), la Société a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions auprès de ses actionnaires dans le cadre d'une offre publique de rachat de ses propres actions (l'« **OPRA** ») en vue de leur annulation, en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

L'offre publique était ouverte du 28 janvier au 18 février 2021 (inclus) et proposait aux actionnaires de la Société de leur racheter leurs actions 1000mercis dans la limite de 450.000 actions au prix unitaire de 20 €.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'OPRA, soit 396.705 actions, étant dans la limite du nombre maximum d'actions que la société 1000mercis s'était engagée à racheter, toutes les demandes ont été satisfaites.

Euronext a procédé le 1^{er} mars 2021 au règlement-livraison des actions apportées à l'offre et la Société a donc racheté 396.705 de ses propres actions représentant 15,02% du capital social pour un montant total de 7.934.100 € intégralement financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

En conséquence, le 1^{er} mars 2021, le capital social a été réduit de la somme 39.670,50 euros par annulation des 396.705 actions rachetées par la Société dans le cadre de l'OPRA, ramenant ainsi le capital social de la Société à la somme de 224.349,10 euros composé de 2.243.491 actions.

Dans le contexte de l'épidémie Covid-19 déclarée en mars 2020 en Europe, la priorité du groupe s'est articulée autour de :

- La santé et la sécurité des salariés du Groupe et ses partenaires avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict et le recours massif au télétravail ;
- Le renforcement de la liquidité du Groupe au travers l'accélération des encaissements, la mise en place de moratoires circonstanciels avec nos fournisseurs, et le report de paiement de dettes sociales mis en place par des mesures gouvernementales. A ce jour le groupe n'a pas souscrit de PGE.
- La préservation de la trésorerie avec l'optimisation de la structure de coûts, la priorisation des investissements, ainsi que la décision prise par l'Assemblée générale de non distribution de dividende ;
- L'accompagnement et la poursuite de la qualité de service pour les clients du groupe.

La crise sanitaire a impacté les clients du groupe en particulier dans les secteurs du tourisme, du transport et de la distribution spécialisée qui ont connu des baisses d'activité très sensibles et des mesures strictes de fermeture administrative.

Le chiffre d'affaires du groupe avec ces secteurs d'activités a ainsi baissé de 31% en 2020 comparé à 2019, soit -9,3 M€.

1.3 Progrès réalisés/difficultés rencontrées

1000Mercis a poursuivi en 2020 ses développements technologiques.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La stratégie du Groupe s'articule autour de trois piliers stratégiques : l'innovation, la recherche et l'international.

1.5 Activité en matière de recherche et de développement

La Société a consacré 754 k€ au titre des dépenses de recherche et développement sur l'exercice. Sur

l'exercice clos précédent, la Société avait consacré 2,146 M€ au titre des dépenses de recherche et développement.

1.6 Activité des principales filiales

a) Ocito

La Société détient 100 % du capital de la société Ocito, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 144 663.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Ocito a réalisé un chiffre d'affaires de 13,721 M€ et un résultat net de 213 k€.

b) 1000mercis Ltd

La Société détient 100 % du capital de la société 1000mercis Ltd, société anonyme de droit anglais dont le siège social est situé 7, Portland Place à Londres (Royaume Uni).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 1000mercis Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 1,164 M€, et un résultat net de -6 k€.

c) 1000mercis Inc.

La Société détient 100 % du capital de la société 1000mercis Inc, société de droit américain dont le siège social est situé 33 West 19th St - 4th Floor - New York NY 10011 (Etats-Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 1000mercis Inc a réalisé un chiffre d'affaires de 1,030 M€, et un résultat net de 337 k€.

d) Matiro

La Société détient 100 % du capital de la société Matiro, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 521 194 266.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Matiro a réalisé un chiffre d'affaires de 5,688 K€ et un résultat net de -80 k€.

e) SCI Châteaudun

La Société détient 100 % du capital de la société SCI Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422. La SCI Châteaudun est fiscalement transparente et son résultat fiscal est donc intégré dans le résultat fiscal de 1000mercis. Le résultat net au 31 décembre 2020 est de 142 k€.

f) Numberly DMCC

La Société détient 100% du capital de la société Numberly DMCC, société soumise au droit des Emirats Arabes Unis dont le siège social est situé Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers - Sheikh Zahed Road Dubaï (Emirats Arabes Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Numberly DMCC a réalisé un chiffre d'affaires de 1,021 M€ et un résultat net de -932 k€.

h) 1000mercis Israël

La Société détient 100% du capital de la société 1000mercis Israël, société soumise au droit Israélien dont le siège social est situé 3, Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israël).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 1000mercis Israël n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et un résultat net est de -74 k€.

i) *Numberly BV*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly BV, société soumise au droit des Pays-Bas dont le siège social est situé Reguliersgracht 41, 1017 LK Amsterdam (Pays-Bas).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Numberly BV a réalisé un chiffre d'affaires de 836.918 € et un résultat net de 235 k€.

j) *Numberly Marketing Interactif Inc.*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly Marketing Interactif Inc., société soumise au droit du Canada dont le siège social est situé B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Numberly Marketing Interactif Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 104 k€ et un résultat net de -55 k€.

k) *Numberly SRL*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly SRL, société soumise au droit italien dont le siège social est situé Foro Buonaparte 68 CAP 20121 Milano (Italie).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Numberly SRL n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et un résultat net est de -75 k€.

l) *Customer Experience Group Ltd*

La Société détient 20% du capital de la société Customer Experience Group Ltd, société soumise au droit chinois dont le siège social est situé 5/F, B2B Centre, 35 connaught Road West Sheung Wan (Hong Kong).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Customer Experience Group Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 8,423 M€ et un résultat net de -1929 k€.

1.7 Prise ou cession de participations

Il n'y a pas eu de cession de participations.

1.8 Opérations sur titres des mandataires sociaux, dirigeants, cadres de la Société¹

Il n'y a eu aucune acquisition ou cession de titres par les mandataires sociaux ou dirigeants de la Société.

1.9 Risques et incertitudes – risques de marché

La décroissance de l'activité constatée chez les clients du groupe et consécutive à l'épidémie de Covid-19 continue de produire des effets en 2021. Cette situation fait naître des incertitudes sur le rythme de croissance de l'activité du groupe, en particulier en Europe.

1.10 Risques de couverture – Risque de prix, de crédit de liquidité et de trésorerie

Aucun risque n'est à signaler.

¹ et toutes personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits (Art. R. 621-43-1 C. mon. fin).

2. RESULTAT - AFFECTATION

2.1 Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux et consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 43,007 M€ contre 47,481 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires de 58,485 M€ contre 69,227 M€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Société pour l'exercice ont atteint au total 50,315 M€ contre 50,281 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2020 des charges d'exploitation de 65,709 M€ contre 69,345 M€ pour l'exercice précédent.

Charges de personnel

Le montant des traitements et salaires et charges sociales versés par la Société s'élève à 21,034 M€ contre 22,645 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le montant des charges de personnel versées s'élève à 23,412 M€ contre 25,351 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 371 personnes (dont 278 cadres), contre 374 personnes (dont 288 cadres) au 31 décembre 2019.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 409 personnes (dont 326 cadres), contre 427 personnes (dont 341 cadres) au 31 décembre 2019.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la Société ressort pour l'exercice à - 6,221 M€ contre - 0,587 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le résultat d'exploitation s'élève à - 5,650 M€ au 31 décembre 2020 contre 2,887 M€ pour l'exercice précédent.

Résultat de l'exercice

Le résultat courant avant impôts s'établit à - 6,497 M€ contre - 198.383 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 57.569 €,
- crédit d'impôt sur les bénéfices de 477.653 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par une perte de - 6,077 M€ contre un bénéfice de 387.787,23 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à - 6,796 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre 2,502 M€ pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte - 6,077 M€.

Par ailleurs, nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable s'élevant à - 6,796 M€.

2.2 Situation d'endettement de la Société et du Groupe

La trésorerie active de la Société est passée de 3,827 M€ au 31 décembre 2019 à 12,857 M€ au 31 décembre 2020.

Les dettes financières (compte courants intragroupe) sont passées de 13,876 M€ au 31 décembre 2019 à 18,439 M€ au 31 décembre 2020.

La trésorerie active du Groupe est passée de 13,760 M€ au 31 décembre 2019 à 19,885 M€ au 31 décembre 2020.

Les dettes financières du Groupe sont passées de 17,727 M€ au 31 décembre 2019 à 16,881 M€ au 31 décembre 2020.

2.3 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Nous vous communiquons ci-après le tableau tel que prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce, utilisé pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement (K€)												
Nombres de factures concernées	173					1.781	1.156					
Montant total TTC des factures concernées	6.281	1.154	338	746	2.758	4.997	17.336	2.253	1.749	765	2.133	6.902
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	21%	4%	1%	3%	9%	17%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							34%	4%	3%	1%	4%	12%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues											385	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-14 ou article L. 441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours date de facture					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours date de facture						

Conformément à la loi, les Commissaires aux Comptes de la Société vous présenteront, dans leur rapport à l'assemblée générale, leurs observations sur la sincérité et la concordance des informations mentionnées ci-avant avec les comptes annuels.

2.4 **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice comme suit :

Perte de l'exercice	- 6.076.553 euros
Dotation à la réserve légale	0 euro
Bénéfice distribuable (y compris report à nouveau antérieur)	29 144 148 euros
Dividende par action	0 euro

Affectation au compte de report à nouveau - 6.076.553 euros

Le compte « report à nouveau » s'élèverait ainsi, après affectation du résultat, à 23.067.595 euros

2.5 Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Dividende par action	2 €	0,30 €	-
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	2 €	0,30 €	-
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-

Il est également rappelé qu'en l'état actuel du droit, lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») au taux de 12,8% ou, sur option expresse et irrévocable applicable à l'intégralité des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU, à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Le dividende est éligible à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, mais cet abattement n'est désormais applicable qu'en cas d'option du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif.

2.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous rappelons que les comptes ne présentent pas de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement correspondant à l'article 39-4 du CGI.

2.7 Tableau des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint en Annexe 1 du présent rapport.

3. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom	Mandat
Yseulys Costes	Membre du Conseil d'administration de Kering SA
	Membre du Conseil de Surveillance d'Ocito
	Membre du Conseil d'administration de Seb SA
Thibaut Munier	N/A

Cécile Moulard	Gérante de « SIXIEME CONTINENT »
	Membre du Conseil d'administration de Holding Incubatrice Internet
	Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA
	Membre du Conseil d'administration d'AXA France IARD
	Membre du Conseil d'administration d'AXA France Vie
Dominique Roux	Président de Bolloré Télécom

3.2 Examen des mandats des administrateurs

Le mandat de Monsieur Dominique ROUX, en qualité d'administrateur, viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les mandats de Monsieur Thibaut MUNIER, Madame Cécile MOULARD, ainsi que celui de Madame Yseulys COSTES, en qualité d'administrateurs, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.3 Examen des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de la société Fiduciaire Saint Honoré en qualité de commissaire aux comptes titulaire, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les mandats de la société BM&A en qualités de commissaire aux comptes titulaire, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.4 Conventions avec les dirigeants ou certains actionnaires

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention entrant dans ce cadre ne s'est poursuivie.

3.5 Délégations financières en cours de validité

Celles-ci sont listées dans le tableau récapitulatif figurant à l'Annexe 2 du présent rapport.

4. CAPITAL SOCIAL

4.1 Identité des titulaires de participations significatives et modifications intervenues en cours d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant :

- i. plus des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote :

- Néant
- ii. plus des dix-huit vingtièmes du capital ou des droits de vote :
Néant
- iii. plus des deux tiers du capital ou des droits de vote :
Néant
- iv. plus de la moitié du capital ou des droits de vote :
Néant
- v. plus du tiers du capital ou des droits de vote :
Néant
- vi. plus du quart du capital ou des droits de vote :
Madame Yseulys Costes
Monsieur Thibaut Munier
- vii. plus du cinquième du capital ou des droits de vote :
Néant
- viii. Plus des trois vingtièmes du capital ou des droits de vote :
Néant
- ix. plus du dixième du capital ou des droits de vote :
Moneta Asset Management
- x. plus du vingtième du capital ou des droits de vote :
Néant

4.2 Participation des salariés au capital

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, qu'au dernier jour de l'exercice clos, le personnel de la Société (autres que les mandataires sociaux) possédait 99.907 actions de la Société, soit une participation de 3,8 % dans le capital de la Société.

4.3 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2020 :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Fondateurs	1 221 221	46,30%	62,60%
Public	1 333 178	50,50%	35,20%
Autocontrôle	85 077	3,20%	2,20%
Total	2 639 476	100%	100%

5. ACHAT D' ACTIONS PROPRES EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES

Conformément à l'article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice dans le cadre d'une attribution aux salariés par application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

6. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, vous serez informés, dans un rapport complémentaire, des opérations réalisées au titre des délégations financières.

7. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Dans le cadre du plan Special Impact Player et du plan Impact Player adoptés par le conseil lors de sa réunion du 14 juin 2016 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 16 novembre 2015, sur les 82 970 actions ayant été attribuées gratuitement, 45 100 actions ont été annulées et 37 870 actions ont été attribuées définitivement.

En date du 31 décembre 2020, plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Impact Player et du plan Special Impact Player.

Dans le cadre du plan Special Impact Player 2 et du plan Impact Player 2 adoptés par le conseil lors de sa réunion du 8 juin 2017 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 16 novembre 2015, sur les 12.350 actions ayant été attribuées gratuitement, 5.020 actions ont été annulées, et 7.330 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2020, plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Special Impact Player 2.

Dans le cadre du plan Special Impact Player 3, du plan Impact Player 3 et du Plan Attractive New Player adoptés par le conseil lors de sa réunion du 27 septembre 2018 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 53.770 actions ayant été attribuées gratuitement, 4.390 actions ont été annulées, et 16.499 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2020, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Special Impact Player 3 s'élève à 29.001, à 720 dans le cadre du plan Impact Player 3, et à zéro dans le cadre du Plan Attractive New Player.

Dans le cadre du plan Special Impact Player 4, et du plan Impact Player 4 adoptés par le conseil lors de sa réunion du 4 octobre 2019 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 6 240 actions ayant été attribuées gratuitement, 3.660 actions ont été annulées, et 1.500 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2020, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Special Impact Player 4 s'élève à 1.500, et à 1.080 dans le cadre du plan Impact Player 4.

8. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES BONS DE SOUSCRIPTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2013 de la Société a, dans sa dix-septième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 140.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2013 aux fins d'arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

Nombre maximal de BSPCE : 140.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE 1 et BSPCE 2).

Période de conservation :

- de 63 600 BSPCE 1 : trois (3) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- de 64 200 BSPCE 2 : quatre (4) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- période d'exercice : trois (3) ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 140.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 140.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- Prix d'exercice : 43 €

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 de la Société a, dans sa onzième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 80.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014 ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 juillet 2014 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

Nombre maximal de BSPCE : 80.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE Alpha et BSPCE Beta).

Période de conservation :

- de 17 710 BSPCE Alpha : trois (3) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration;
- de 62 200 BSPCE Beta : trois (3) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- période d'exercice : trois (3) ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 80.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 80.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- Prix d'exercice : 47 €

	Plan 1	Plan 2	Plan Alpha	Plan Bêta	Total

Solde au 31.12.2019	57.550	-	16.410	-	73 960
Attribution	-	-	-	-	-
Exercice	-	-	-	-	-
Annulation (non exercée)	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2020	57.550	-	16.410	-	73.960

9. **OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

L'assemblée générale n'a pas autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société.

10. **OBLIGATIONS DE CONSERVATION POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES**

Aucun dirigeant n'est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

11. **OPERATIONS REALISEES EN VUE DE REGULARISER DES PARTICIPATIONS CROISEES**

Néant.

12. **OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS**

L'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500.000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 589 K€ et à des ventes d'actions propres pour 569 K€ € au cours de l'année 2020, et possède au 31 décembre 2020, 3.235 actions propres pour une valeur de 61 K€ €.

Depuis le 15 janvier 2013, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions.

Ce contrat prévoit le rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital, conformément aux dispositions

de l'article L. 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dument informée du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600.000 euros, en espèces, affectée au compte de liquidité.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 1.343 K€. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

- Nombre d'actions achetées : 85 077 actions
- Nombre d'actions vendues : 0 actions
- Cours moyen d'achats : 15,75€
- Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31.12.2020 : 85 077 actions

La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2020 s'établit à 1 612 K€.

Le 26 mars 2020 le capital social de la Société a été réduit de la somme de 28.087,90 euros le ramenant à 262.241,70 par annulation de 280.879 actions auto-détenues par la Société dans le cadre de la mise en place du programme de rachat d'action.

Les actions auto-détenues par la Société sont affectées aux finalités suivantes :

- contrat de liquidité : 3.235 actions ;
- autres finalités (en ce compris l'annulation des actions) : 85.077 actions.

Les actions auto-détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2020, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

* * *

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Chiffres en euros)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
--	------------	------------	------------	------------	------------

CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	311 904	311 904	288 668	290 228,40	263 947,60
Nbre des actions ordinaires existantes	3 119 044	3 119 044	2 886 675	2 902 284	2.639.476
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription	147 530	149 760	166 813	129 742	106 261

OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	38 870 553	40 755 821	45 759 521	47 481 327	43.007.332
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 288 989	6 504 646	5 780 197	(198 383)	(6 496 637)
Impôts sur les bénéfices	1 065 249	896 483	138 779	(593 859)	(477 653)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et	4 896 189	4 436 356	3 765 669	387 787	(6 076 553)

provisions					
Résultat distribué	857 596,80	5 717 312	866 002,50	0	0

RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2,34	2,09	2,00	(0,07)	(2,46)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,57	1,42	1,30	0,13	(2,30)
Dividende distribué à chaque action	0,3	2,00	0,3	0	0

PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	244	261	332	374	371
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 804 449	10 710 449	13 203 908	15 545 022	14 517 400
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 467 736	4 854 194	5 934 997	7 099 494	6 516 950

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES EN COURS DE VALIDITE

OBJET	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 5 juin 2019 (8 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises: 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 5 juin 2019 (9 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du CMF, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 5 juin 2019 (10 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91 et suivants du Code de commerce et L.411-2 du Code monétaire et financier	
Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre	Assemblée générale du 5 juin 2019	26 mois Expiration :	15 % de l'émission	Articles L. 225-135-1 et R. 225-118	

OBJET	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020
de titre à émettre dans la limite de 15% de l'émission	(11 ^{ème} résolution)	5 août 2021	initiale	du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	Assemblée générale du 5 juin 2019 (13 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 euros	Articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce	<p>Augmentation de capital de 101,20 euros du 1er janvier 2020 constatée par la Présidente en vue de l'attribution définitive de 1.012 actions gratuites (sur délégation du conseil d'administration du 4 octobre 2019)</p> <p>Conseil d'Administration du 3 juin 2020 : augmentation de capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximal de 1.705,90 euros par incorporation d'une partie de la réserve en vue de la création des actions attribuées gratuitement aux salariés et délégation au Président</p> <p>Augmentation de capital de 56 euros du 1er juillet 2020 constatée par la Présidente en vue de l'attribution définitive de 560 actions gratuites</p> <p>Augmentation de capital de 1.649,90 euros du 27 septembre 2020 constatée par la Présidente en vue de l'attribution définitive de 16.499 actions gratuites</p> <p>Conseil d'Administration du 8</p>

OBJET	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020
					octobre 2020 : augmentation de capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximal de 80 euros par incorporation d'une partie de la réserve en vue de la création des actions attribuées gratuitement aux salariés et délégation au Président
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales	Assemblée générale du 6 juin 2018 (13 ^{ème} résolution)	38 mois Expiration : 6 août 2021	10 % du capital	Articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce	Conseil d'administration du 3 juin 2020 : examen et arrêté du plan Impact Player 5, et examen et arrêté de la liste des bénéficiaires 2 740 actions gratuites ont été attribuées gratuitement pendant l'exercice 2020
Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 45.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées	Assemblée générale du 12 janvier 2021 (1 ^{ère} résolution)	12 mois Expiration : 12 janvier 2022	Montant nominal maximum de la réduction de capital : 45.000 euros	L. 225-204 et L. 225-207	
Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 50.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées	Assemblée générale du 3 juin 2020 (9 ^{ème} résolution)	12 mois Expirée le 12 janvier 2021	Montant nominal maximum de la réduction de capital : 50.000 euros	L. 225-204 et L. 225-207	Conseil d'administration du 21 octobre 2020 : constitution d'un comité ad hoc et nomination des membres du comité ad hoc dans le cadre d'une OPRA Conseil d'administration du 27

OBJET	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020
					octobre 2020 : Nomination d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique de rachat
Autorisation à conférer au conseil d'administration afin de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	Assemblée générale du 5 juin 2019 (7 ^{ème} résolution)	18 mois Expiration : 5 janvier 2021	10% du capital par période de 24 mois	L. 225-209 du Code de commerce	Conseil d'administration du 26 mars 2020 : annulation de 280.879 actions de 0,1 euro de valeur nominale que détenait la Société
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2020 (7 ^{ème} résolution)	18 mois Expiration : 3 janvier 2022	10 % du capital	Article L. 225-209 du Code de commerce	Conseil d'administration du 3 juin 2020 : mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions La Société détient 85.077 actions propres au 31 décembre 2020
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2020 (10 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 3 août 2022	Montant maximal des valeurs émises : 40.000.000 euros	Articles L. 225-129 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce	

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de
1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
230, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Société à responsabilité limitée au capital de
38 112 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 349,10 €

28, rue de Châteaudun
75009 Paris

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés de la société 1000MERCIS relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l’exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L’OPINION

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

La note 5.1 « Chiffre d'affaires » expose, par activité, les règles et méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et les faits générateurs retenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables appliquées par votre groupe, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

La note 4.2 « Immobilisations incorporelles et corporelles » expose les critères d'activation des coûts de développement et les règles d'amortissement appliquées aux actifs utilisés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et conditions énoncées et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Nadine Galataud

Commissaires aux comptes
Membres de la compagnie régionale de Paris

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
230, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Société à responsabilité limitée au capital de
38 112 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 349,10 €

28, rue de Châteaudun
75009 Paris

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose, par activité, les règles et méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et les faits générateurs retenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables appliquées par votre groupe, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

Le paragraphe relatif aux immobilisations financières de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

Le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les critères d'activation des coûts de développement et les règles d'amortissement appliquées aux actifs utilisés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et conditions énoncées et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2021

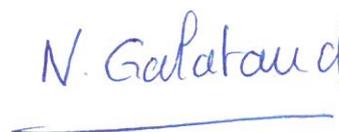
Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Nadine Galataud

Commissaires aux comptes
Membres de la compagnie régionale de Paris

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
230, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

S.A.R.L. au capital de 38 112 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 349,10 €

28, rue de Châteaudun
75009 Paris

=====

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

=====

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Nadine Galataud

Commissaires aux comptes
Membres de la compagnie régionale de Paris